

COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT
N° 2023/118/CP**

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 24 MAI 2023

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**APPROVU DI I CONTI DI A SAS ALZÀ PER U 2022
ADOPTION DES COMPTES 2022 DE LA SAS ALZÀ**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse a approuvé en 2009 la création de Corse Financement, plateforme territoriale de financement visant à soutenir les besoins de financement des entreprises.

L'Agence de Développement Économique de la Corse (ADEC), via la plateforme Corse Financement, a été chargée de proposer une offre de financements publics à l'attention des entreprises insulaires et des projets innovants, permettant à la fois de répondre aux défaillances de marché et d'animer un écosystème financier.

Conformément à la réglementation communautaire encadrant l'utilisation des fonds européens, l'ADEC s'est appuyée sur les conclusions des « évaluations ex-ante des instruments financiers », afin d'identifier les lacunes de marché ou situations d'investissement non optimales devant être prioritairement palliées au travers d'instruments financiers.

Le SRDE2I, adopté en 2016 par l'Assemblée de Corse, à travers ses axes « pallier les défaillances du marché » et « soutien aux entreprises innovantes », prévoit la création d'un fonds d'amorçage.

Sa création répond à une défaillance de marché concernant le financement de projets innovants, notamment en haut de bilan, et permet aux pouvoirs publics d'assurer un continuum de l'offre de financement des entreprises.

Cette nouvelle offre permet de dynamiser le financement des start-ups par le développement d'un nouvel outil de capital risque, capable d'investir en fonds propres et quasi fonds propres dans les entreprises.

Le fonds d'amorçage a fait l'objet du lot 4 de l'accord-cadre 17-MADC14-4 relatif à la sélection d'opérateurs financiers chargés de la mise en œuvre d'instruments financiers qui a été attribué à la société FEMU QUI Ventures.

La mise en œuvre de ce fonds d'amorçage a nécessité la création d'une SAS dont la Collectivité de Corse est l'unique actionnaire. La SAS a été immatriculée le 16 juin 2021, son activité a débuté à compter de cette date.

Le fonds est doté d'un capital de 4 M€ (2,4 M€ FEDER, 1,6 M€ CdC).

Tel que défini dans les statuts de la SAS ALZÀ, la Collectivité de Corse, en tant qu'actionnaire unique, doit statuer sur les comptes annuels au vu du rapport de gestion (établi par Femu Qui Ventures) et du rapport du commissaire aux comptes.

Le fonds est entré dans la dernière année de la période d'investissement, dont la date de fin est le 31 décembre 2023. La durée de vie du fonds est prévue dans le marché public : le fonds doit avoir été entièrement « désinvesti » le 31 décembre 2030. Le conseil stratégique de la SAS, lors de sa réunion du 20 avril 2023, a demandé que soient explorées les voies de pérennisation de ce fonds.

Il vous est donc proposé :

- D'approuver les comptes annuels de la SASU de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels que présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans les rapports annexés ;
- De décider d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 129 242 € au poste « Report à Nouveau » ;
- De donner pouvoir à M. le Directeur Général Adjoint en charge de la Stratégie, de l'Innovation et de la Transformation - par ailleurs représentant de la Collectivité de Corse au sein du Conseil Stratégique de la SAS Alzà - pour représenter la Collectivité de Corse comme associée unique de SAS ALZÀ afin de réaliser l'ensemble des formalités administratives nécessaires permettant d'une part, l'approbation des comptes annuels 2022, et d'autre part le versement des fonds liés aux bons de commandes de l'accord-cadre ;
- De demander, sur la base de la décision du Conseil stratégique de la SAS ALZÀ, que soient explorées les voies de pérennisation du fonds d'amorçage.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.